



MUNICIPAL PROPERTY ASSESSMENT CORPORATION

<Date>

<Nom>

<Adresse>

Objet : <Numéro de rôle>

Bonjour,

La SEFM a récemment annoncé ses plans en matière d'engagement avec les grandes propriétés à usage particulier afin d'appuyer la prochaine mise à jour de l'évaluation foncière, en 2020.

Pour la dernière mise à jour de l'évaluation foncière à l'échelle provinciale en 2016, il a été déterminé que votre propriété fait partie du secteur des grandes propriétés à usage particulier et elle est incluse dans le cadre du processus d'engagement et de consultation de la SEFM. **Il a été déterminé que votre propriété fait partie des grandes propriétés à usage particulier pour la mise à jour de l'évaluation foncière de 2020, et par conséquent, nous vous invitons à participer aux activités de mobilisation de la SEFM qui commenceront plus tard à l'automne.**

La SEFM mettra à jour la valeur imposable de chaque propriété dans la province afin de refléter la date d'évaluation du 1^{er} janvier 2019 prescrite par la loi. Ces valeurs actualisées seront en vigueur pour les années d'imposition foncière 2021 à 2024.

Nous souhaitons mettre en contact les propriétaires et les évaluateurs afin d'échanger de l'information, de consulter et de collaborer concernant les paramètres d'évaluation clés qui guideront la valeur actualisée de votre propriété. Votre participation active et vos commentaires sont importants, car la SEFM compte sur l'actualité des valeurs et des perspectives sur l'industrie pour fournir des évaluations de qualité.

Pendant le processus de mobilisation, la SEFM partagera :

- des renseignements sur la méthodologie d'évaluation appliquée;
- l'analyse des facteurs de marché clés pris en considération par les évaluateurs;
- des renseignements détaillés propres à la propriété, y compris les valeurs préliminaires.

Notre première séance de mobilisation aura lieu en octobre. Des renseignements sur la séance seront transmis au cours des semaines à venir.

Avant la première séance, nous présenterons une demande officielle d'information à tous les propriétaires de grandes propriétés à usage particulier, dans le cadre des efforts continus que nous faisons pour nous assurer que les renseignements les plus à jour sont disponibles à des fins d'analyse et d'examen.



MUNICIPAL PROPERTY ASSESSMENT CORPORATION

La collecte des renseignements demandés par la SEFM est autorisée par la *Loi sur l'évaluation foncière* et ils sont utilisés pour l'évaluation foncière. Nous nous engageons à protéger vos renseignements et il nous est interdit de divulguer vos renseignements sans autorisation en vertu de la *Loi sur l'évaluation foncière* et de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*. Veuillez noter que si vous ne fournissez pas les renseignements demandés, l'article 13 de la Loi indique les sanctions en cas de non-conformité et de divulgation de faux renseignements. De plus, si vous choisissez d'interjeter appel de la valeur imposable auprès de la Commission de révision de l'évaluation foncière, la Loi prévoit que le fardeau de la preuve passera de la SEFM à vous.

Au nom de la SEFM, nous nous réjouissons à la perspective de collaborer avec vous au cours des prochains mois et d'avoir l'occasion de partager des mises à jour importantes sur le travail que nous faisons pour réaliser des évaluations foncières traçables et de qualité pour 2020.

Veuillez prendre contact avec nous à engage@mpac.ca si vous avez des questions ou des commentaires.

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

« *Original signé par* »

Malcolm Stadig MRICS, ASA, CAE, M.I.M.A.
Directeur, propriétés centralisées
Normes d'estimation et d'évaluation